

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 octobre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le 17 octobre à 18 H 00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 10 octobre 2024, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Alexandra BUTEL, maire en exercice.

Nombre de membres en exercice : 12
Nombre de membres présents : 9
Nombre de suffrages exprimés : 11

Nombre de voix pour : 11
Nombre de voix contre : 0
Nombre d'abstentions : 0

Présents : Alexandra BUTEL, Cécile LAPEYRE, Alain LAURENS, Alain MANIVEL, Stéphane PATRAS, Frédérique PRAL, Jean-Marie PRAYER, Jérémy SARRAZIN, Jean-Louis SERRES

Excusés /Pouvoirs : Marie-Jo CAYOL (pouvoir Frédérique PRAL), Jacqueline PUGET (pourvoir Stéphane PATRAS)

Absent : Marie-Paule ROGOU

Secrétaire de séance : Jean Louis SERRES

Objet : Demande de subvention pour le Parc des Sports et Loisirs

Le projet consiste à requalifier la base de loisirs et créer un parc des sports et loisirs en montagne, visant à offrir une variété d'activités récréatives et sportives tout au long de l'année. Ce parc aura pour but de promouvoir un mode de vie actif, assoir la destination comme un territoire ludique et attractif et développer l'économie du massif.

Le développement d'un projet 4 saisons en montagne nécessite une approche intégrée qui prend en compte les enjeux économiques, environnementaux et sociaux. En alliant durabilité et innovation, il est possible de créer un modèle touristique qui bénéficie à la fois à nos administrés et nos visiteurs.

- Sur la base de loisir, il est envisagé de créer :
 - 2 terrains de tennis Padel
 - Pumptrack
 - Destruction du Skate Park
 - Terrain de Beach Handball / soccer / Volley
 - 2 terrains de basket 3x3
 - Une aire ombragée pour la pratique du tir à l'arc et des cours de fitness

Le coût prévisionnel est de 600 000 € HT

- Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :
 - **APPROUVE** le projet,
 - **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel (50% département, 30% région, 20% autofinancement);

- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter les subventions et aides aux taux les plus élevés possibles auprès des différents partenaires et organismes.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Madame Le Maire,
Alexandra Butel



Transmis et reçu en Préfecture le :
Publié le :
Notifié le :